



*Grenoble, comment ça va en ce moment ?*

# Plan d'actions pour la santé mentale

Grenoble,  
comment ça va  
en ce moment ?

Prendre soin de sa santé mentale,  
c'est aussi s'informer et en parler.

[www.grenoble.fr/santementale](http://www.grenoble.fr/santementale)

cda / bkg / gph / gpa / rdt / s. m. s. m.

Les chiffres sont sans appel, les répliques de la pandémie se font déjà ressentir : la santé mentale de toutes et tous est mise à l'épreuve. La Ville de Grenoble se mobilise pour soutenir les plus précarisé-es et lutter contre les souffrances psychiques.

Il est urgent de considérer les effets secondaires des mesures de confinement et de restrictions sur la population qui agissent parfois de manière cumulative, comme l'isolement, la sédentarité, le sommeil, sur l'alimentation, les addictions, les violences, l'anxiété, le temps passé devant un écran, l'exposition isolée et constantes à des informations angoissantes.

Le mal-être d'un nombre grandissant de personnes doit aujourd'hui pouvoir trouver des réponses et une écoute. Ce mal-être collectif doit s'accompagner d'un renforcement des moyens de soin, à destination de celles et ceux qui souffrent de pathologies psychiques diagnostiquées.

La Ville de Grenoble se mobilise en ce début d'année autour de trois axes :

- Une campagne locale d'information, au plus près des Grenobloises et Grenoblois ;
- Un renforcement des moyens dédiés à la santé mentale, au sein de la Ville et du CCAS
- Une mise en valeur et un soutien aux associations partenaires ;



# ► LA SANTÉ MENTALE, DÉJÀ AU CŒUR DE L'ACTION DE LA VILLE ET DU CCAS

---

## 1- La Ville

Des **actions transversales** qui touchent tous les domaines, pour une approche globale de la santé mentale : Sports ; Culture ; Direction de l'action territoriale ;

La relation aux autres est souvent le meilleur remède aux troubles psychiques. Dans toutes les actions de proximité, la Ville et le CCAS cherchent à enlever les cloisons, à mélanger les personnes qui ne se croisent pas et à proposer des espaces d'échange positifs. Les associations, que nous soutenons, et les MDH jouent un rôle primordial dans ce combat pour retisser ces liens sociaux qui nous protègent. Toutes ces actions sont le premier levier de prévention en santé mentale.

Le **pôle santé précarité**, composé d'infirmières de prévention et de médiatrices paires en santé contribue à la prévention des troubles psychiques et à la libération de la parole en co-animant des cafés santé et des cycles femmes en partenariat avec le pôle santé mentale et les Maisons des habitant-es (MDH). Ils favorisent également l'accès aux soins lors de permanences sans rendez-vous. Appartenant au service Promotion de la santé, qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique municipale de santé publique de la Ville, le pôle santé précarité veille tout particulièrement à la participation des habitant.e.s, en agissant dans le champ de l'accès à la santé (prévention, droits et soins), avec les partenaires institutionnels et associatifs. Il agit majoritairement, sur les 4 Quartiers Politique de la Ville, mais son action vise à toucher le public au-delà de ces territoires.

Au sein des actions de la **santé scolaire**, la santé mentale est omniprésente, notamment via des thématiques comme l'exposition aux écrans, le sommeil ou encore le harcèlement. Les interventions d'étudiant-es en « service sanitaire » sont ciblées sur les thématiques de bien-être mental.

La question de la consommation de substances, dites psychoactives, peut également agir sur la santé mentale. En effet, ces dernières viennent modifier notre fonctionnement mental, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur notre santé physique et mentale. La Ville de Grenoble a remporté un appel à projets pour travailler autour de la **réduction des risques** liés à la prise de substances, notamment en direction des jeunes.

### LE PROJET « **LES DROGUES, LES RISQUES ET NOUS** » COMPTE **23 ACTIONS**

Le projet mobilise différentes directions de la Ville et du CCAS sur plusieurs axes de travail tels que :

- La formation ;

- L'intervention sur l'espace public et festif ;
- Des actions et de la communication en direction des habitant-es et des acteurs ;

A travers les différentes actions qu'elle mène autour de la RDRD, la Ville de Grenoble fédère et réunit à la fois les actrices et acteurs de terrain (associatifs, CHU,...) les actrices et acteurs institutionnels (ARS, Mildeca nationale et départementale) et d'autres collectivités territoriales (Grenoble-Alpes-Métropole, la Ville de Fontaine).

L'équipe de travailleur-euses pair-es, dans un démarche d « aller vers » se rendent sur l'espace public pour créer un dialogue informatif, démoralisateur et préventif sur la prise de risque chez les jeunes.

Ainsi, toutes ces actions participent à la création et au renforcement d'une culture de la réduction des risques communs, pouvant agir positivement sur la santé mentale des jeunes notamment.

Enfin, une première session de la formation Premiers Secours en Santé Mentale autour notamment du repérage des souffrances psychiques a eu lieu en novembre 2021.

**LA COLLECTIVITE COMPTE MAINTENANT 13 AGENT-ES AYANT LE TITRE DE SECOURISTES EN SANTÉ MENTALE ET TROIS D'ENTRE EUX-ELLES VONT DEVENIR FORMATEURS-RICES INTERNES.**

## 2- Le CCAS

### Petite enfance : innover pour un meilleur accompagnement des besoins spécifiques

#### **4 PSYCHOLOGUES (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN) INTERVIENNENT DANS LES CRÈCHES DU CCAS**

Leurs missions : observation de l'enfant pour repérage des troubles et orientation, soutien des équipes dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques, soutien à la parentalité et accompagnement des familles suite au repérage des troubles du développement chez l'enfant, lien avec les partenaires pour s'inscrire dans la continuité éducative et éviter les ruptures dans le parcours de l'enfant de 0 à 6 ans.

**PLUS DE 350 ENFANTS AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS AU SEIN DE NOS EAJE POUR L'ANNÉE 2020, SOIT 13,5% DES ENFANTS ACCUEILLIS.**

242 enfants, soit 10% des familles accueillies, sont issus de familles dont les difficultés ont des impacts sur l'accueil et l'accompagnement de l'enfant. Ces difficultés sont notamment : dépressions post partum, troubles psychiatriques, addictions, parent incarcéré, violences intra familiale, etc.

Il est à noter que, sur l'année 2021, 52% des familles admises étaient sous le seuil de pauvreté.

**Un médecin de crèche à mi-temps et des médecins de l'AGECSA interviennent en crèche situées dans les quartiers prioritaires ainsi que des médecins de PMI** pour une réponse coordonnée des situations de l'enfant et/ou de sa famille. Les médecins travaillent tous en lien étroit avec les 4 psychologues pour coordonner les orientations, ils travaillent également en lien avec les partenaires tels que le CAMSP, le CMP, et la PCO.

### **DEPUIS JUILLET 2019, 4 CRÈCHES EXPÉRIMENTALES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE**

sur des équipements qui accueillaient un nombre important d'enfants présentant des besoins spécifiques et pour lesquelles des professionnel-les éducatif-ves supplémentaires ont été mobilisés avec pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil des enfants, faire monter en compétence les professionnel-les sur la notion d'observation de l'enfant, expérimenter des pédagogies différentes et adaptées aux besoins des enfants.



### **Aîné-es : un soutien de tous les instants**

#### **4 PSYCHOLOGUES SONT MOBILISÉS POUR LES AÎNÉ-ES**

Un psychologue à la direction des personnes âgées du CCAS intervient, pour les situations complexes du domicile (aîné-es ou leurs aidant-es). Deux psychologues travaillent dans les quatre EHPAD publics du CCAS et au Centre de jour des Alpains et un psychologue dans le Service de soin infirmier à domicile (SSIAD). Au-delà des aîné-es, la Maison des Aidants apporte un soutien et un répit aux aidant-es, ces milliers de personnes qui soutiennent, accompagnent et prennent soin d'un proche.

### **Bien-être au travail : une priorité**

En direction des agent-es, des psychologues sont à disposition pendant la covid. Des séances d'activité physique adaptée pendant la crise, et, dès le mois prochain, la mise en place le mois prochain de **séances de soutien corporel** pour les agent-es dans les établissements du CCAS. Avec leurs plus de 5 000 agent-es, la Ville et le CCAS de Grenoble ont également pour priorité le bien-être au travail.

Dans les prochains mois, une mobilisation pour **lutter contre l'isolement** sera mise en œuvre par la Ville de Grenoble en lien avec son CCAS. Elle visera à coordonner et renforcer les dispositifs déjà actifs pour maintenir le lien avec les personnes isolées et vulnérables et à rendre visible les nombreuses activités qui existent pour sortir de chez soi, rencontrer de nouvelles personnes et retisser les liens sociaux qui protègent. Les aidant-es bénéficieront également d'une mobilisation croissante de la Ville et de ses partenaires ;

### **Soutien et suivi des plus vulnérables : une attention toute particulière**

Les CHRS et les LHSS bénéficient de l'intervention d'une psychologue à hauteur, respectivement de 14 heures et 2h par semaine.

Le CHAI soutient les équipes des deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale gérés par le CCAS depuis plusieurs années, en finançant une partie des interventions de psychologues au sein des deux structures.

En effet, la majorité des personnes hébergées présentent de grandes fragilités, psychiques ou psychiatriques, liées à leur précarité, ou aux parcours de vie traumatiques qui les ont amenées vers les structures d'hébergement, et qui rendent nécessaire un suivi psychologique régulier au sein même de la structure. Le nombre de ces situations est en augmentation depuis plusieurs années et la situation sanitaire, économique et sociale accentue encore les besoins.

Les actions faisant l'objet d'un soutien de la part du CHAI consistent à intervenir, tant auprès de l'utilisateur, dans une fonction d'accueil, d'évaluation et d'orientation, qu'auprès de l'équipe de professionnels, en soutien et en conseil.

Elles se déclinent en plusieurs points :

- Assurer une présence régulière d'un psychologue clinicien dans les services
- Offrir à toutes les personnes hébergées la possibilité d'avoir un entretien avec un psychologue
- Assurer des entretiens cliniques de diagnostic ou de soutien psychologique
- Stimuler les personnes pour une reprise de soins, les orienter vers les structures appropriées
- Assurer l'interface avec les services de la psychiatrie et/ou de l'addiction pour la prise en charge des malades
- Participer aux réunions d'équipe des professionnels pour leur donner des éclairages de psychologie clinique facilitant l'accompagnement des hébergés.

Au sein de chaque CHRS, est organisée une intervention de psychologue de 7 heures par semaine (soit 14h), dont une heure de participation à chaque réunion d'équipe.

Les personnes hébergées sont d'origines diverses et ont des problématiques variées justifiant une approche adaptée à chaque situation. Cela demande de penser un cadre d'intervention suffisamment souple quant à sa forme pour pouvoir s'adapter aux besoins

ou aux possibilités de chacun. Il arrive fréquemment que les rencontres se passent dans l'unité de vie des personnes ou à immédiate proximité (« aller vers »).

Les nouveaux arrivant-es sont soit orientés par les travailleuses et travailleurs sociaux qui les ont reçus à leur arrivée, soit par l'infirmier du centre, soit ils formulent directement une demande de rendez-vous, ayant été auparavant informés de la présence d'un psychologue. Les entretiens aboutissent très fréquemment à l'orientation de la personne (ou de l'enfant) vers l'ELMPP ou les CMP/CMPP.

En 2021, l'ensemble de ces actions ont bénéficié de la subvention du Centre Hospitalier Alpes Isère pour un montant de 21 000 € complétée par une participation de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de 6 000 €. Ces soutiens sont renouvelés pour l'année 2022.

La convention liant le CHAI et les CHRS intègre l'établissement des Lits Halte Soins Santé (LHSS) qui, en revanche, n'émerge par sur la subvention versée par le CHAI (compris dans la dotation globale de l'ARS).

La convention porte sur les engagements suivants, pour le CHAI !

- soutien dans l'apaisement des situations
- soutien dans l'orientation des patients vers une prise en charge adaptée
- soutien dans le travail sur les possibilités de sortie des LHSS.

## ▶ LA SANTÉ MENTALE, UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE

### 1- Des coordinations des actrices et acteurs du territoire

Le lancement de la **CPTS – communauté pluri-professionnelle territoriale de santé** de Grenoble, elle compte dans ses priorités la santé mentale. La Ville de Grenoble va proposer une subvention d'aide au démarrage de 5 000€ pour cette association qui visera à recenser et coordonner l'offre de santé sur le territoire ;

La relance du **Conseil local de santé mentale de Grenoble**, piloté par la Ville de Grenoble, sera au cœur de ce travail. Créé en 2006, conjointement par la Ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Alpes Isère de St-Egrève (CHAI), le Conseil Local de Santé Mentale vise à améliorer la prise en compte de la souffrance psychique dans la Cité, engageant la diversité des acteurs locaux en proposant :

- un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.
- une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les actrices et acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire.

**Première initiative du genre en France**, le CLSM souhaite intégrer, dans sa co-présidence, **une personne usagère**. La prochaine instance du CLSM aura lieu le 3 mars 2022 pour relancer les groupes de travail 2022 autour de 3 grandes thématiques : santé mentale et enfance, discrimination et santé mentale, santé mentale et précarité.

La Ville est aussi associée au déploiement du plan territorial de santé mentale : copilotage de fiches actions et participation à certains groupes de travail du PTSM.

## **2- Un soutien renforcé aux associations**

La Ville de Grenoble soutient à hauteur de **70 000€ par an les associations spécialisées dans le champ de la santé mentale**. Une part importante de ces actrices et acteurs intervient auprès des publics les plus éloignés de l'information et du soin.

Dans l'optique de ce plan santé mentale et avec la conviction que l'action des associations est indispensable en complément du rôle de la Ville et évidemment du champ médical, la Ville a acté du déblocage d'une enveloppe de financement à destination des associations actives dans le champ de la santé mentale : **11 000 euros supplémentaires au total** ;

AINSI, POUR 2021, **LA VILLE DE GRENOBLE AUGMENTE DE 15% SON SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES POUR UN TOTAL DE 81 000 €.**

## **3 - Une campagne de communication ambitieuse**

LA VILLE LANCE UNE **CAMPAGNE D'INFORMATION « GRENOBLE, COMMENT ÇA VA EN CE MOMENT ? » À DESTINATION DES GRENOBLOIS-ES** POUR FAIRE TOMBER LES STIGMATISATIONS DES SOUFFRANCES ET ENCOURAGER LES PERSONNES À PARTAGER LEUR DÉTRESSE

- **totem et vox** : affichage large sur l'espace public ;
- **kakémono** : affichage sur façade de la mairie ;
- **flyers** : diffusion de 10 000 flyers dans 275 points de dépôt à Grenoble (CCAS, MDH, centres médicaux, pharmacies, établissements scolaires, bibliothèques)
- **affiches** : diffusion de 3000 unités dans 275 points de dépôt à Grenoble (CCAS, MDH, centres médicaux, pharmacies, établissements scolaires, bibliothèques)

L'ouverture d'une **page dédiée à la santé mentale à Grenoble sur le site grenoble.fr**, vise à un premier aiguillage des Grenoblois-es, en fonction de grandes catégories de besoins : bien-être, souffrances psychiques et urgences psychiatriques et du statut de la personne : personne en souffrance, proche ou parent. Cette page dédiée sera partagée au travers d'une campagne d'information grand public qui aura également pour objectif de déstigmatiser et d'encourager à partager les souffrances.

Le **renforcement de la place de la PAP – plateforme d’alerte et de prévention** : relance de la communication sur la PAP sur le territoire ; travail à la complémentarité de cette ressource avec les acteurs Ville /CCAS et ressources en santé mentale pour favoriser les parcours.

**La formation des agents aux premiers secours en santé mentale** (novembre 2021) et à l’accueil et l’accompagnement des personnes manifestant des troubles du comportement (printemps 2021). La collectivité compte maintenant 13 agent-es ayant le titre de Secouristes en Santé mentale et trois d’entre eux vont devenir formateurs internes. **Deux autres sessions de formation sont prévues sur l’année 2022.**

## **DOUBLEMENT DE L’ÉQUIPE DES LEP (LES LIEUX D’ÉCOUTE ET DE PAROLE).**

La Ville de Grenoble, avec l’augmentation de la subvention ARS permet l’embauche d’un ETP (soit 2 psychologues à mi-temps) en plus des 2 ETP préexistants soit 3 ETP au total. De plus, une subvention CAF redirigée par la Direction de l’action territoriale a permis l’embauche d’un ETP psychologue pour un an et, dans le cadre du label Cité Educative, nous avons recruté 0,5 ETP pour le secteur 6.

---

### **Lexique**

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

EMLPP : Equipe Mobile de Liaison Psychiatrie  
Précarité

CHAI : Centre Hospitalier Alpes Isère

LEP : Lieux d’Ecoute et de Parole

PAP : Plateforme d’Alerte et de Prévention

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

CPTS : Communauté Pluri professionnelle  
Territoriale de Santé

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycgo-Pédagogique

CCAS : Centre Communal d’Action Sociale

ETP : Equivalent temps plein

ARS : Agence Régionale de Santé

CHRS : Centres d’Hébergement et de  
Réinsertion Sociale

LHSS : Lits Halte Soins Santé

EHPAD : Etablissement d’Hébergement pour  
Personnes Agées Dépendantes

SSIAD : Service de Soins infirmier à Domicile

MDA : Maison de l’Autonomie

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

CAMSP : Centre d’Action Médico-Sociale

Précoce

PCO : Plateforme de Coordination et  
d’Orientation

PMI : Protection Maternelle Infantile

EAJE : Etablissement d’Accueil Jeune Enfant

RDRD : Réduction Des Risques et des

Dommages

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte

Contre les Drogues et les Conduites Addictives

MDH : Maison des Habitants